

AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn organise, dans le Tarn, **le 14 mars 2019** :

Un examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (par avancement de grade).

Conditions d'inscription

Cet examen est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade.

Les candidats doivent, pour l'examen organisé l'année n, remplir ces conditions au 31 décembre de l'année n+1.

Période d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à demander du mardi 23 octobre 2018 au mercredi 28 novembre 2018 :

- **Soit par courrier** adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre de Gestion du Tarn, 188 rue de Jarlard 81000 ALBI et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi à 100 g, libellé au nom et adresse du candidat,
- **Soit sur place** aux horaires d'ouverture du Centre de Gestion du Tarn (8h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45),
- **Soit par préinscription** depuis le site du Centre de Gestion du Tarn (www.cdg81.fr).
Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion du Tarn, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.
Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de Gestion du Tarn le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

Les demandes de dossier d'inscription par téléphone, messagerie électronique et télécopie ne seront pas satisfaites.

Date limite de dépôt des dossiers : jusqu'au 6 décembre 2018, sur place, et minuit (cachet de la poste faisant foi) pour un envoi par courrier.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service concours au numéro suivant :

05.63.60.16.62